

“ Une injustice faite à nos enfants handicapés ”

Châteauroux. Mélissa, maman de Jordan, 10 ans, scolarisé en Clis, se bat pour le maintien des auxiliaires de vie scolaire (AVS) dans ces classes. Témoignage.



Mélissa est contre la suppression des AVS en Clis.

(Photo NR, Patrick Gaïda)

C'est quand Jordan a été scolarisé, à l'âge de 3 ans, que sa maman a été alertée par les enseignants : « Il avait des problèmes de compréhension, de sociabilité, de concentration. Tant qu'il n'a pas été scolarisé, je n'y avais pas fait attention, car il parlait bien. Rétrospectivement, je me dis qu'il y avait des signes : il avait quelques tics obsessionnels compulsifs, il avait tendance à s'enfermer dans son monde. »

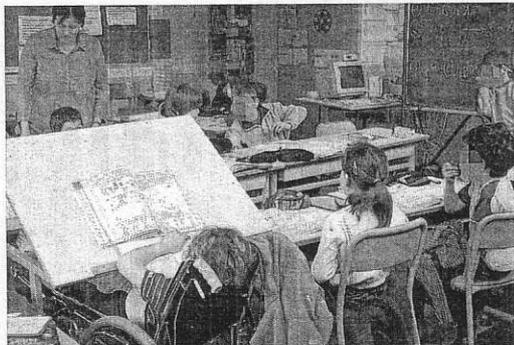
Néanmoins, Jordan suit une scolarité normale jusqu'en CP où les problèmes s'accroissent : « J'ai bien vu qu'il ne faisait pas

de progrès, poursuit Mélissa. En CP et en CE1, faire les devoirs était devenu un cauchemar : cela durait des heures. Il ne comprenait pas et je ne comprenais pas qu'il ne comprenne pas. C'était vraiment très déconcertant pour tout le monde. »

Parallèlement, le petit garçon est suivi au centre médico-pédagogique de Châteauroux. Les professionnels détectent un comportement proche de l'autisme, avec une tendance à l'enfermement ou aux fixations : « Par exemple, il s'est pris de passion pour les oiseaux, raconte Mélissa. Il a lu des livres des dizaines de fois. Il est capable de nommer tous les oiseaux qu'il voit. »

“ Au début on a du mal à accepter la réalité ”

L'année dernière, un diagnostic est enfin posé : Jordan souffre d'une dysharmonie psychotique. Il a du mal à faire la différence entre la réalité et l'imaginaire, et gère difficilement ses émotions.



Dans les Clis, les enfants handicapés sont en petit groupe avec un enseignant et un auxiliaire de vie.

(Photo archives NR)

Le psychologue scolaire suggère à Mélissa de le scolariser en Clis : « Quand on est parents, on a du mal à accepter la réalité, reconnaît-elle. Au début, ça a été très difficile pour moi d'admettre qu'il devait entrer dans une classe spécialisée. »

Depuis cette année scolaire, Jordan est en Clis à l'école Jean-Zay. Une classe de douze élèves, avec une enseignante et une auxiliaire de vie scolaire : « Il a fait d'énormes progrès, se réjouit sa maman. Il a gagné en assurance, en autonomie, en so-

ciabilité. Je le vois changer, évoluer. L'AVS fait partie de la classe, c'est une personne référente. Elle aide l'enseignante dans la gestion des enfants. J'ai pu constater que sa présence est essentielle dans la Clis. » Aujourd'hui, Mélissa est en colère. Elle a rejoint le collectif pour la défense des AVS : « Les AVS de Clis sont supprimés pour cause de restrictions budgétaires. C'est une injustice faite à nos enfants handicapés ! » s'insurge-t-elle.

Albane Ratsivalaka

ce qu'ils en pensent



Sophie, AVS à Argenton. « Je suis AVS depuis trois ans dans une classe d'intégration. J'aime particulièrement travailler avec ces enfants qui ont besoin d'un environnement sécurisé. Des liens se sont créés et ça fait plaisir de les voir évoluer. J'ai appris par l'enseignante, il y a quelques semaines, que les AVS seraient supprimés. Moi, on m'a informée officiellement il y a huit jours en me disant que mon poste ne serait pas renouvelé. Pour l'année prochaine, je suis invitée à aller au Pôle emploi ! »



Gaëlle, enseignante en Clis à Châteauroux. « J'ai en charge une classe de douze enfants âgés de 6 à 12 ans. Il y a des âges différents, des niveaux différents et des handicaps différents. Ce sont des enfants très sollicités, entre les cours, les soins, les heures d'intégration dans des classes ordinaires. Ils ont besoin d'un cadre sécurisant. L'année prochaine, si je me retrouve toute seule, je ne vois pas comment je pourrais faire progresser ma classe de la même manière. »



Luc Favre, co-secrétaire du SNUipp, enseignant. « Les syndicats ont été informés le 11 mai dernier de ce projet de supprimer tous les AVS des Clis de l'Indre, sans aucune discussion préalable. On raye comme ça une catégorie d'emplois ! Les parents ont été informés et un collectif s'est créé, appuyé par quatre syndicats. Notre but est bien sûr d'obtenir le maintien de ces AVS. Pour les enfants et pour les parents. Mais aussi pour ces auxiliaires qui, du jour au lendemain, vont se retrouver sans emploi. »

••• Une table ronde pour faire le point



Enseignants, AVS, parents et représentants syndicaux ont fait le point.

« Quel avenir pour la scolarisation des enfants handicapés dans l'Indre ? » C'était le thème de la table ronde organisée à l'espace du Colombier à Châteauroux, hier, par le collectif de défense des AVS, soutenu par quatre syndicats (SNUipp, CGT-Éduc, Sgen-

CFDT, Sud-Éducation). Le collectif continue de demander « le maintien des dix-neuf AVS des Clis de l'Indre » et envisage de solliciter un rendez-vous avec le préfet. « Nous ne baisserons pas la garde pendant l'été », assurent les membres.

le billet

Et l'avenir ?

En 2005, une loi sur le handicap stipulait que tous les enfants devaient pouvoir bénéficier d'une scolarité quel que soit leur handicap. C'est dans ce cadre qu'ont été mis en place les auxiliaires de vie scolaire. Des personnes formées, qui assistent les enseignants dans les Clis (classes d'inclusion scolaire). Cinq ans plus tard, pour des raisons budgétaires, de nombreux AVS sont supprimés. Un moyen en moins pour amener ces futurs adultes vers le plus d'autonomie possible : est-ce un bon calcul pour l'avenir de notre société ?

A.R.

la question

Pourquoi avoir pris cette décision de supprimer les dix-neuf AVS collectifs qui interviennent en Clis ?

« Tout simplement parce qu'on fonctionne avec un certain nombre de postes et qu'il faut en rendre, explique Françoise Favreau, inspectrice d'académie de l'Indre. Je rappelle quand même que les AVS collectifs (1) ne sont pas obligatoires et que les Clis n'ont pas été les seules touchées : j'ai dû aussi faire des retraites d'assistants dans les collèges. Cependant, j'avais dit qu'on examinerait les situations fin juin, à l'issue de la réunion de la Maison départementale du handicap. C'est chose faite et je peux annoncer que nous avons pu implanter des postes en contrat aidé dans huit Clis pour la rentrée prochaine. Par ailleurs, les AVS collectifs qui ne sont pas au terme de leurs six ans de contrat ont la possibilité de poser leur candidature pour devenir AVS individuels. Enfin, je peux assurer que tous les enfants en situation de handicap dans l'Indre continueront à être scolarisés dans les conditions qu'on leur doit. »

(1) Les AVS collectifs sont affectés dans les Classes d'intégration (Clis) pour assister l'enseignant. Ces Clis comportent un maximum de douze élèves par classe. Il existe 19 Clis dans l'Indre. La situation des AVS individuels est différente : ils assistent un enfant handicapé inséré dans une classe ordinaire. Ce sont les parents qui font la demande d'un AVS individuel auprès de la Maison du handicap. Pour la rentrée prochaine, 250 enfants dans l'Indre bénéficieront d'un AVS individuel.